



AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE

DELIBERATION ATC/CA/1/4 PRENANT ACTE DE LA TENUE D'UN DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'ATC POUR L'EXERCICE 2023

SEANCE DU 15 MARS 2023

Le Conseil d'administration de l'Agence du Tourisme de la Corse s'est réuni le mercredi 15 mars 2023 à 15h00, dans la salle Henri Matisse du Palais des Congrès d'Ajaccio sous la présidence de Madame Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive, Présidente de l'ATC.

ETAIENT PRESENTS :

*Mmes et MM. Muriel FAGNI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Juliette PONZEVERA, Christelle COMBETTE, Pierre NEGRETTI, Dominique DI MENZA, Ludovic SUSINI, Eric CASCIO.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

*Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à Mme Angèle BASTIANI ;
*Mme Vanina CHIARELLI-LUZI à M. Hervé VALDRIGHI ;
*M. Ghjuvan'Santu LE MAO à Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA ;
*M. Don Joseph LUCCIONI à M. François SORBA ;
*M. Paul-Joseph CAITUCOLI à Mme Juliette PONZEVERA ;
*M. Georges MELA à Mme Christelle COMBETTE ;
*M. Attilius CECCALDI à Mme Dominique DI MENZA ;
*M. Benoît CHAUDRON à M. Pierre NEGRETTI ;
*M. Guy LANNOY à M. Ludovic SUSINI ;
*M. Pierre-Jean RUBINI à M. Eric CASCIO.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

*Mmes et MM. Charlotte TERRIGHI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Christophe ANGELINI, Vanina LE BOMIN, Véronique PIETRI, Serena BATTESTINI, Jean-Charles MARTINELLI, Jean-Marc VENTURI, Toussaint COEROLI, Paul-André ACQUAVIVA, MARCELLESI Jean-Noël, Jacques COSTA, Jean TOMA.

MEMBRE CONSULTATIF PRESENT :

*Mme Martine STAEBLER, Payeur Régional de Corse.

MEMBRES CONSULTATIFS ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES :

- *M. le Président du Conseil Exécutif de Corse ;
- *M. le Préfet de Corse ;
- *M. le Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse ;
- *M. le Président de l'Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse ;
- *M. le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse ;
- *M. le Président de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse ;
- *M. le Président de l'Office Hydraulique de la Corse ;
- *Mme la Présidente de l'Office des Transports de la Corse.

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :

Pour la Collectivité de Corse :

*Mme Muriel TOMASI, Direction des opérateurs et de l'évaluation des politiques publiques.

Pour l'Agence du Tourisme de la Corse :

- *M. Frédéric PETRUCCI, Directeur ;
- *M. Gérard PERALDI, Secrétaire général ;
- *M. Maxime POLI, Chargé de mission auprès de la Présidente ;
- *M. Jean-GUILLAUME FILIPPI, Responsable Ressources Humaines ;
- *Mme Marie-Madeleine AMBROSINI, Assistante de la Présidente.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°91/428 du 13 mai 1991 portant statuts de la Collectivité Territoriale de Corse ;

Vu la délibération n° 92/105 AC de l'Assemblée de Corse du 30 septembre 1992 portant adoption des statuts de l'Agence du Tourisme de la Corse et les textes modificatifs successifs ;

Vu l'arrêté n° 21/007 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 6 juillet 2021 portant désignation de Mme Angèle BASTIANI, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse ;

Vu la délibération n° 21/129 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des organismes divers ;

Vu l'arrêté n° 21/173 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 21 septembre 2021 portant désignation des membres du Conseil d'administration de l'Agence du Tourisme de la Corse ;

Vu l'arrêté n° 22/055 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 15 février 2022 portant désignation des membres du Conseil d'administration de l'Agence du Tourisme de la Corse ;

Vu l'arrêté n° 22/971 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 6 décembre 2022 portant désignation des membres du Conseil d'administration de l'Agence du Tourisme de la Corse ;

Vu la délibération n° ATC/CA/3/2 du 19 avril 2018 portant adoption du Règlement financier de l'Agence du Tourisme de la Corse, modifiée par délibération n° ATC/CA/5/3 du 11 décembre 2018 et par délibération ATC/CA/3/3 en date du 4 juillet 2019 ;

Vu la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le Règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse ;

Vu la délibération n°23/002 AC de l'Assemblée de Corse du 26 janvier 2023 prenant acte de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2023.

Sur rapport de sa Présidente

Après en avoir délibéré

ARTICLE PREMIER :

PREND ACTE de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023, conformément aux dispositions de l'article L4312-1 du Code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'Agence du Tourisme de la Corse et de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 15 mars 2023

La Présidente

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' followed by a vertical line and a small flourish at the bottom.

Angèle BASTIANI